

**E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON**

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2018 – 08 du 12 avril 2018

**Objet : Statut du tableau *L'enlèvement de Déjanire par le centaure Nessus***

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 6 avril 2018.

Etaient présents :**Membres élus des Collectivités :****Conseillers Départementaux :** Gérard Lambert-Motte, Président de l'Etablissement Public,
Jean-Pierre Muller**Maire de la Commune de La Roche-Guyon :** Christine Forge**Représentants de l'Etat :** Préfecture du Val d'Oise : Geneviève Bernard**Personnalités qualifiées :****Personnalité qualifiée nommée par l'Etat :** Jean-Baptiste Bellon**Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français :** Marie-Agnès Lanthier**Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental :** Annick Aubert, Frédéric Frank**Représentants du personnel :** Olivier Lopes, titulaire
Charlène Deveaux, suppléante**Absents excusés ayant donné un pouvoir :****Membres élus des Collectivités :****Conseillers Départementaux :** Agnès Rafaitin, Alexandre Pueyo, Sophie Borgeon, Jeanne Docteur**Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français :** Dominique Herpin-Poulenat**Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine :** Alain Schmit**Représentants de l'Etat :** DRAC : Nicole Da Costa**Personnalités qualifiées :****Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine :** Michel Chialvo**Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon :** Francis Kohn**Absents excusés :****Personnalités qualifiées :****Personnalité qualifiée nommée par le Conseil Départemental :** Bernard Toubanc**Nombre de membres en exercice : 20****Nombre de membres présents : 10****Nombre de votants : 19****Etaient également présentes :**

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

CONSIDERANT,

- Que le tableau situé dans le grand escalier du Pavillon Villars est probablement à attribuer à Hubert de La Rochefoucauld (1855-1936)
- La nécessité de prendre des mesures de conservation à l'égard de cette œuvre
- Le contrat de louage établi entre Alfred de La Rochefoucauld et l'Association pour la Sauvegarde du château de La Roche-Guyon en 1997, pour la durée du bail emphytéotique, soit jusqu'au 30 juin 2089
- Le transfert de ce contrat de louage à l'EPCC par décision de l'association du 4 mars 2004

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve le principe d'une modification par avenant de ce contrat de louage afin d'y inclure le tableau *L'enlèvement de Déjanire par le centaure Nessus*.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 19



Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le